



## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018

- |                                     |                                |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| • Séance du 28 mai 2018             | <u>Nombre de conseillers :</u> |
| • Date de convocation : 25 mai 2018 | • En exercice : 15             |
| • Date d'affichage : 25 mai 2018    | • Présents : 03                |
|                                     | • Votants : 05                 |

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie à 14 heures, sous la présidence de Monsieur François GOMEZ, Maire,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs François GOMEZ, Patrice BAUDOIN, Pascal LAPIERRE.

Ont donné pouvoir : Madame Marianne VITTE à Monsieur Patrice BAUDOIN, Madame Cécile GOMEZ à Monsieur François GOMEZ.

Etaient absents non excusés : Mesdames, Messieurs, Ghislaine GIRARDAT, Jean-Luc HIBON, Pascal VANDENBROUCKE, Alain DUVIVIER, Alexandre GACHELIN, Jérôme HOQUET, Hélène TROTTEREAU, Luc REDREGOO, Gaëlle CROCI, Richard GALLINARI.

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal LAPIERRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14 heures 00, et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum ne sont remplies mais l'assemblée des membres présents peut délibérer.

### Délibération n°01 :

#### **AUTORISATION D'EXTENSION DE LA CARRIERE DE MATERIAUX CALCAIRE ANTROPE A CHEVINCOURT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier d'enquête publique concernant le projet de la société Antrope sur l'extension de la carrière de matériaux calcaire à Chevincourt.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **N'EST PAS OPPOSE à la demande formulée par la société Antrope sous réserves que toutes les conditions de sécurité soient prises et respectées.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2018 est levée à 14h05.**